



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/106/NUM

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

OBJET : NUMÉRIQUE

Projet d'élaboration d'un Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques - Recherche de financements.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du Conseiller Municipal délégué au Développement du numérique, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune souhaite inscrire son action dans le domaine du digital en élaborant un schéma directeur ambitieux tourné vers le développement des usages et des services numériques. Ce schéma sera tourné vers le développement des usages et des services numériques, la dématérialisation et la qualité des données.

Elle souhaite être accompagnée dans ce projet stratégique par une expertise externe aux compétences et expériences éprouvées ; elle recherche pour ce faire des aides financières mobilisables rapidement.

Si la nécessité de lancer une telle démarche est apparue comme une évidence vis à vis des ambitions de la Commune, le besoin en accompagnement s'est quant à lui naturellement imposé pour trois raisons majeures :

1. la ville n'a jamais adopté de schéma directeur du numérique, elle ne possède donc pas de compétence opérationnelle en interne pour accompagner cette démarche dans l'immédiat,
2. le schéma directeur éclaire les objectifs de la Commune, il permet de planifier les actions et les besoins en ressources. Cette programmation nécessite une ingénierie de projets de territoire très spécifique,
3. l'exécution d'un schéma directeur s'accompagne par l'installation d'une gouvernance ad hoc et le besoin d'apport méthodologique à l'endroit des acteurs de la démarche est capital pour la réussite du projet.

La Commune a d'ores et déjà identifié quatre étapes clés qui semblent incontournables :

1. établir un diagnostic de l'existant en termes d'actions réalisées, en cours de réalisation ou à l'étude, comme en termes de démarches, de mesures ou de politiques actionnables à tous les échelons (locales, régionales, nationales et européennes),
2. établir un état des lieux des besoins du territoire par bastion et par direction fonctionnelle de la ville,
3. élaborer une stratégie de développement des usages et des services numériques en cohérence avec les enjeux et les attentes,
4. élaborer un plan d'actions pluriannuel se matérialisant par un catalogue de fiches projet et installer l'organe de pilotage.

Le projet d'élaboration du schéma directeur n'inclut pas les diverses phases de mise en œuvre des projets.

La Commune veillera à inscrire parmi les critères de priorisation des projets les critères associés aux degrés de mutualisation et au potentiel de reproductibilité de chaque action ainsi que leur compatibilité avec les schémas directeurs d'échelon supérieur.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le lancement d'une démarche de mise en œuvre d'un Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques conformément à l'exposé qui précède.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer tous documents utiles à la mise en œuvre des aides financières au profit de l'opération visée à l'article 1.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

